

LE MESSAGER SYNDICAL

Organe Mensuel des Syndicats de Travailleurs Chrétiens Nantais

Administration et Rédaction : 5, Rue de Bel-Air, Nantes

Union Départementale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens

6, rue de Bel-Air

CONVOICATIONS

Réunion ordinaire du Bureau de l'U. D., le 1^{er} mercredi de chaque mois, à 19 heures, au Siège.

Réunion de la Commission des Fêtes, le 1^{er} lundi de chaque mois, à 19 heures, au Siège.

Réunion de la Commission du journal, le 15 mars, à 19 heures, au Siège.

Réunion du Conseil de l'U. D., le dimanche 19 mars, à 9 heures, au Siège, 6, rue de Bel-Air.

AMIS DES LIBERTES

La prochaine conférence avec cinéma sera donnée le jeudi 9 mars, à 20 heures, 6, rue de Bel-Air.

Syndicat des Employés

Réunion du Bureau, le mercredi 15 mars, à 18 h. 3/4.

MAISONS ACCORDANT L'ESCOMPTE

sur présentation de la Carte syndicale visée annuellement par le secrétaire-archiviste

Bonne-Pressé, librairie, place Saint-Pierre, 5 %. — Bouille, chapelier, rue de la Fosse, 10 %. — Mlle Boulaire, laine et coton, 1, rue de Feltre, 5 %. — Briand et Cie, chaussures, 13, rue Monfoulon, conditions et prix de gros. — Cébille-Timonier, chauffage, place Saint-Pierre, 5 %. — Décré Frères (Grands Magasins), 5 % et timbres. — P. Drouard, ébénisterie-ménagerie, 3, av. Luneau, pass. Russeil, 10 %. — Ganuchaud, tissus, rue de la Paix, 5 %. — Goubault, imprimeur, rue d'Erlon, 4 %. — Grélard, pharmacien, place Saint-Similien, 10 %. — Guinel, herboriste, place de l'Ecluse, 5 %. — Guéguen, tailleur-confections-chaussures, rue Convention, 5 %. — Frédet, pharmacien, 65, rue St-Clément : bandages, ceintures, spécialités de la Maison, 10 % ; autres médicaments, 5 % (exception faite pour eaux minérales, spécialités et produits à prix imposés). — Farette, chaussures, r. Contrescarpe, 5 %. — Landreau, librairie, rue de Verdun, 10 %. — Lemé, docteur-dentiste, rue de Coulmiers, près la rue de Paris. (Conditions spéciales). — Marmontel, parapluies, ombrelles, rue de Verdun, 10 %. — Libaros, librairie, place du Change, 10 %. — Morin, chapelier, rue Saint-Similien, 5 %. — Nicolas, tailleur, rue de la Fosse, 7 %. — Mlle Ollivaux, gants, passage Pommeraye, 5 %. — Omnium Electric, rue Franklin, 5 %. — Pharmacie de Paris, place Royale, 5 %. — Pharmacie Principale, rue du Calvaire, 5 %. — Mlle Rommé, chauffage, rue du Chapeau-Rouge, 5 %. — Roux Félix, chemisier, pass. Pommeraye, 6 %. — A la Renommée, chaussures, r. Guépin, 5 %. — Vinot et Ogée, mercerie, 20, rue de Verdun, 7 %. — Verdier, bazar, rue St-Similien, 5 %.

Réparations de chaussures, Au Bon Ressemelage. (Remettre les chaussures au service d'achats, 6, rue de Bel-Air).

Belle Jardinière, rue du Calvaire, 4 %. (Pour cette Maison, réclamer une facture acquittée remise aussitôt au trésorier du Syndicat des Employés Com. et Ind., 6, rue de Bel-Air).

Service d'achats en commun

Aperçu de quelques prix

Savon 72 %, les 400 gr.....	0 90
Huile de table « Armor », le litre...	3 10
Huile Olive, le litre.....	6 50
Figues 1 ^{er} choix, les 500 gr.....	1 25
Café, les 500 gr.....	4 80 et 4 20
Chocolat Grande-Trappe, les 250 g. :	
Qualité superfine.....	2 20
Qualité surfine.....	1 50
Qualité ?	1 25

Tapioca, les 250 gr.....	0 65
Farine de pois, les 250 gr.....	1 »
Haricots secs, brezins, les 500 gr...	1 »
Vermicelle, macaroni, nouilles, 250 g.	0 80
Nouilles d'Alsace aux œufs, 250 gr.	1 »
Haricots Soissons prép. au jus, la b.	0 80
Haricots verts fins, la boîte, 2 45 et	2 »
Petits pois verts fins, la boîte.....	2 40
Morue verte, le kilog.....	2 40

La Commission d'Action

COMMISSION DE SECOURS MUTUELS

Le « Messager » de février annonçait déjà la création et le prochain fonctionnement d'une société de secours mutuels familiale réservée exclusivement aux membres de tous les syndicats affiliés à l'U. D. Les avantages ont déjà été signalés, ainsi que le montant de la cotisation.

La Commission de Secours mutuels se propose d'envoyer prochainement à chaque syndiqué une circulaire que l'on vous recommande de lire attentivement ; vous y verrez les réels avantages qui seront accordés aux membres fondateurs, c'est-à-dire à toutes les personnes ayant donné leur adhésion dès le début.

A cet effet, une liste sera déposée au Bureau de chaque syndicat ; vous pourrez vous y faire inscrire avant l'assemblée générale qui sera convoquée pour l'adoption définitive des statuts. Espérons que vous répondrez nombreuses, à notre appel pour bénéficier des avantages procurés par la Société de Secours mutuels.

LES SALAIRES

Comme chacun sait, le remède préconisé par certains économistes et par un très grand nombre de patrons, contre la vie chère, consiste uniquement dans la baisse des salaires.

Pour appuyer leur thèse ils établissent une comparaison de nos salaires avec les salaires des ouvriers allemands.

Essayons de nous faire une opinion à ce sujet.

L'ouvrier allemand reçoit en moyenne un salaire de 80 marks.

Convertissant ces marks en francs on nous dit : le mark ne valant que 5 centimes l'ouvrier allemand n'a donc qu'un salaire de 4 francs ; ce qui est exact.

Mais ce que l'on ne dit pas c'est qu'en Allemagne la douzaine d'œufs se paie 20 marks, la tonne de charbon, 300 ; le kilo de viande, 25 ; ce qui, traduit en francs, nous donne : la douzaine d'œufs, 1 franc ;

les 1.000 kilos de charbon, 15 francs ; le kilo de viande, 1,25.

Tout n'est que relatif ; et le plus riche est celui qui, avec son salaire, peut s'offrir la plus grande quantité d'objets.

Nous voyons donc qu'avec son salaire journalier l'Allemand peut acheter : 4 douzaines d'œufs, 265 kilos de charbon, 6 livres et demie de viande.

Admettons que le Français reçoive un salaire de 20 francs. La douzaine d'œufs valant 7 francs ; le charbon, les 1.000 kilos, 165 ; la viande, le kilo, 12, nous voyons qu'avec sa journée le Français pourra s'offrir : 3 douzaines d'œufs, 120 kilos de charbon, 3 livres et demie de viande.

L'ouvrier allemand est donc deux fois plus heureux que le salarié français ; ou si vous préférez, il est payé exactement le double.

Le remède à la vie chère n'est donc pas dans la baisse des salaires.

ZIDORE.

Tribune Prud'hommale

Dimanche 8 janvier avaient lieu les élections pour le renouvellement du Bureau du Conseil de Prudhommes.

Dans la section du Commerce, le Bureau sortant était ainsi composé : Butty, président, et Richard, vice-président.

M. Avel, employé, indépendant, fut élu président par 6 voix ; M. Richard, cégétiste, obtint 1 voix, et M. Leroux, cégétiste, également, 1 voix.

M. Butty, patron, fut élu vice-président.

C'est un nouvel et cuisant échec pour la Bourse du Travail.

Attention !

Que tous nos camarades s'assurent qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales. Il est indispensable de prendre cette précaution quand on a la certitude que nos adversaires les rouges ne restent pas inactifs. C'est un devoir à remplir ; nous comptons que nos camarades sauront le comprendre. Il faut s'organiser, dès aujourd'hui par une action méthodique ; il faut se préparer afin de faire échec aux candidats rouges qui se présenteront l'an prochain.

L'appel est lancé ; que les employés catholiques viennent en masse grossir nos effectifs et nous accomplirons au Conseil de Prudhommes une œuvre salutaire d'épuration. Le succès est assuré si nous le voulons.

Allons, camarades, un effort ! faites votre devoir de militants !

Syndicat de la Métallurgie

COMPTE-RENDU

de la séance du 19 février 1922

La séance est ouverte à 9 h. 30, heure habituelle, sous la présidence de M. Perrin.

M. Evain est élu secrétaire du Syndicat de la Métallurgie et délégué de ce même syndicat près de l'Union Départementale, en remplacement de M. Guérin, démissionnaire.

L'ordre du jour appelle la lecture du projet de statuts de la Société de Secours mutuels organisée sous l'égide de l'Union Départementale par une Commission intersyndicale ; seul l'article 44 : « Titre Amendes » a soulevé quelques objections : manque à assister aux enterrements et assemblées générales, une amende de 2 fr. au lieu de 1 fr. ; celui qui sans autorisation troublerait l'ordre de la séance, une amende de 1 fr. au lieu de 0,50 ; quant aux injures à un membre du Bureau, en assemblée générale, ou au médecin, une amende de 10 fr.

De nombreuses adhésions à la nouvelle société de Secours mutuels ont déjà été données ; les syndiqués de la Métallurgie qui voudraient y adhérer sont priés de le faire sans tarder.

Le Conseil de l'Union Départementale ayant décidé de se réunir le 3^e dimanche du mois, et pour ne pas gêner les syndiqués faisant partie de mutuelles dont les réunions sont le 1^{er} et 2^e dimanche du mois, nos réunions d'études auront lieu à partir du mois de mars, le 2^e lundi du mois, le soir, à 19 h. 30 (7 h. 1/2) ; exceptionnellement une convocation sera envoyée à tous les syndiqués pour cette réunion.

Le Bureau rappelle que toutes nos séances mensuelles n'étant que des réunions d'études syndicales et sociales, tous les syndiqués, quel que soit leur syndicat, sont invités à y assister ; ces réunions n'ayant qu'à gagner en intérêt à devenir intersyndicales.

La matinée-concert du Syndicat de la Métallurgie aura lieu le dimanche 23 avril 1922. Ouverture des portes à 15 heures ; rideau à 15 h. 30.

Pour le Bureau :
Le Secrétaire, EVAIN.

Réunion du Comité National

des 14 et 15 janvier 1922

La réunion du Comité national des 14 et 15 janvier a revêtu un caractère particulièrement important, tant par le nombre des membres présents que par les questions discutées et surtout par la visite, du Comité tout entier, à Son Excellence Mgr

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation spécialisée dans le TISSU
MAISONS DE VENTE DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

Pour tous vos Achats

Adressez-vous

A LA PREMIERE MAISON

EN TISSUS & CONFECTIONS

Georges GANUCHAUD & Fils

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix. — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES. — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

ÉCOLE PIGIER

TRAVAUX DE COMPTABILITÉ

7 Grands Prix

ÉCOLE PIGIER

39 Médailles d'Or

1^{re} Ecole Pratique de Commerce fondée en France en 1850 — Maison Principale : 19, Boul. Poissonnière, PARIS

Succursales : De NANTES, Rue Crébillon, 6 et 8 — Téléphone 2.14. De SAINT-NAZAIRE, Rue Amiral-Courbet. De LORIENT, Rue du Petit-Port, 55.

Enseignement Rapide et Individuel : Commerce - Comptabilité - Sténo-Dactylo - Langues, etc.

HOMMES, JEUNES GENS : M. BRILLET, Expert-Comptable, Directeur-Concessionnaire. DAMES, JEUNES FILLES : Entrées et Salles spéciales, Professeurs Dames.

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

janvier. A cette occasion la C. F. T. C. avait convié, avec les membres du bureau, quelques personnalités françaises à un banquet :

M. Zirnheld le présidait, entouré de ses collègues et de M. Mario Roques, directeur du bureau de Paris du B. I. T. de Genève, de MM. les chanoines Crépin et Beaupin, du R. P. Danset, de l'Action Populaire, des Fr. Cordien, Idelfus et Adon, de M. Marc Sangnier, député de Paris ; de MM. Georges Goyau, François Veillot, Colmant, président de l'Union fraternelle du commerce et de l'industrie ; Toussaint, secrétaire général de la Confédération internationale des Syndicats agricoles, et des représentants des grandes organisations syndicales chrétiennes d'employés et d'ouvriers, d'employées et d'ouvrières, de cheminots français.

Au dessert, des toasts ont été portés par Zirnheld, Valente, vice-président de la Confédération italienne, Mlle Baërs (Belgique), Amelinch (Hollande), Van Quaquebeke, M. Toussaint, Marc Sangnier, député de Paris, François Veillot et M. le chanoine Beaupin.

Le syndicalisme chrétien jugé par un journal socialiste

La France libre, organe du parti socialiste français (Brunet, Rozier, Veber, etc.), a consacré un curieux article au « catholicisme social et au syndicalisme chrétien ». C'est sous la plume d'adversaires un hommage à l'activité des jeunes syndicats chrétiens, au rôle qu'ils ont joué en particulier, au cours des récentes grèves du Nord. Voici ce qu'écrivit la France libre :

« On a été quelque peu surpris, pendant la grève de Roubaix-Tourcoing, de l'intervention des syndicats libres. Avec quelque exagération, on a prétendu qu'ils avaient été les véritables mandataires des ouvriers ; à la vérité, ils ont tenu un rôle assez considérable dans les pourparlers qui se sont déroulés avec le gouvernement. Après avoir reçu la délégation cégétiste, le ministre écoutait les représentants des syndicats libres. En soi, ce seul fait a bien son importance.

Qu'est-ce donc que les syndicats libres ? Ce sont les groupements de la Confédération française des travailleurs chrétiens, réalisation pratique du catholicisme social.

On peut dire qu'inconnus hier encore, les syndicats chrétiens ont dû leur prospérité, qui n'est pas niable, à la décadence de la C. G. T. et le mouvement syndicaliste confessionnel aurait sans doute végété bien longtemps encore s'il n'avait profité des divisions socialistes.

Il s'en faut, cependant, que l'on ait affaire à une action du genre de celle entreprise naguère par la Fédération nationale des Jeunes de France. C'est plus sérieux, tant au point de vue doctrinal qu'au point de vue syndical. Il est malheureusement indispensable maintenant de tenir compte du syndicalisme chrétien dans l'action économique.

L'activité de la Confédération des Travailleurs chrétiens s'est particulièrement exercée lors du mouvement en faveur de la hausse des salaires. Elle ne craint pas de se mêler aux grèves, comme l'a prouvé celle du Nord. Et à Laignelet, en Ille-et-Vilaine, les verriers catholiques ont soutenu, il y a quelque temps un conflit de sept mois pour s'opposer au renvoi de leur secrétaire.

Participant aux travaux du conseil supérieur du travail, elle préfère pourtant l'action legaliste. La Fédération des Syndicats d'employés catholiques, l'une des plus puissantes organisations du syndicalisme chrétien, a agi surtout dans la banque, où elle a obtenu quelques résultats à la suite d'entente avec les directions.

Le jugement porté par la France libre est bien incomplet. Tel qu'il est, il méritait pourtant d'être signalé.

GARNET DES COOPÉRATIVES

Désireux, sans doute, de contribuer à la lutte contre la vie chère, le Gouvernement accable d'impôts les coopératives de consommation : Impôts sur les bénéfices commerciaux, taxe sur le chiffre d'affaires, etc.

La Fédération des coopératives du Sud-Est a tenu le 3 septembre, à Grenoble, un congrès où son président, M. Chiousse, a exposé les réclamations formulées par les coopérateurs au sujet des impôts, et il a protesté notamment contre les charges accumulées sur les sociétés et perçues beaucoup plus sévèrement que sur les commerçants.

Il a protesté, en particulier, contre la taxe de 1.10 0/0 prélevée même sur les marchandises réparties entre les actionnaires et qui suggère une méconnaissance complète de la nature de la coopération.

Le Congrès des coopératives indépendantes que nous avons annoncé et qui doit se réunir dans quelques semaines à Paris, s'annonce comme devant remporter un gros succès.

Les sociétés qui ont envoyé leur adhésion de principe, représentent un chiffre d'affaires de 38 millions.

Le R. P. Rutten vient d'être nommé sénateur par le Roi de Belgique. Nous nous félicitons d'autant plus de cette distinction décernée à l'apôtre du syndicalisme chrétien, que nous connaissons assez le P. Rutten pour savoir que cette nouvelle fonction ne sera pour lui qu'un moyen nouveau de travailler au succès de ses idées sociales.

M^{me} Poncet a reçu, le 17 décembre, de l'Académie des Sciences morales et politiques, le prix Therlet ; c'est un hommage bien mérité rendu à la fondatrice des syndicats professionnels féminin de l'Isère.

M. Romanet, directeur de la maison Joya, de Grenoble, a eu, lui aussi, les honneurs de cette séance du 27 décembre.

Le président de l'Académie, M. Imbart de la Tour, rappelant qu'au mois de mai dernier le prix Cortay avait été attribué à M. Romanet, a rendu un bel hommage d'admiration à cet industriel chrétien qui a fondé, dans ses usines et dans sa région, tout un ensemble d'œuvres remarquables : caisse de sursalaire, conseil d'usine, répartition des profits, etc.

M^{me} Decaux, présidente de l'Union centrale des Syndicats féminins, de l'Abbaye, a reçu, du Souverain Pontife, la décoration « Pro Ecclesia et Pontifice ». Cette distinction est, tout ensemble, une récompense hautement méritée pour le zèle et le dévouement dont fait preuve M^{me} Decaux dans l'action syndicale, et un encouragement pour la belle organisation de la rue de l'Abbaye.

Pour le repos dominical

Les menaces dirigées contre le repos hebdomadaire soulèvent, parmi les catholiques, des protestations nombreuses que nous enregistrons avec joie.

Les Syndicats chrétiens luttent sur tout le territoire pour empêcher qu'une première brèche — bientôt élargie — ne soit faite à un principe sur lequel ils ne sauraient transiger.

Nous avons rendu compte déjà des manifestes publiés par la C. F. T. C., de ses démarches qui ont amené la fermeture des magasins le jour de Noël. Ses diverses Unions régionales font écho à la campagne. D'autres voix se joindront à la sienne.

Le Cardinal Dubois dans la Semaine Religieuse adresse un pressant appel aux catholiques de Paris :

« Le repos hebdomadaire et dominical doit être sacré : La loi divine, la loi ecclésiastique l'imposent ; la loi française le garantit dans des conditions imparfaites, sans doute, mais qui sont sur le passé un incontestable progrès social.

Il y aurait injustice, — imprudence aussi — à porter légalement ou pratiquement atteinte à des droits désormais acquis. Ni les administrations publiques, ni les entreprises privées ne sauraient, sans susciter de regrettables conflits, modifier au désavantage de certains fonctionnaires ou employés, une situation qui sauvegarde, avec les exigences de leur vie familiale, l'exercice de leur liberté religieuse.

Nous croyons devoir, en raison de certains faits récents, élever la voix au nom de la conscience chrétienne, et des intérêts bien compris du pays ».

L'Association catholique de la Jeunesse française adresse à tous ses groupes une circulaire pour dénoncer la manœuvre sournoise dirigée contre le repos dominical :

« Au cours d'une séance de la Chambre, le matin du 13 décembre, M. Géo-Gérald protestait contre la « suppression arbitraire des distributions postales le dimanche ». Actuellement, la distribution dominicale est supprimée partout en principe, sauf dans les communes où le conseil municipal en a demandé le maintien. Le sous-secrétaire d'Etat des postes a répondu qu'il fallait modifier ce régime d'inégalité entre les communes et que, à partir du 16 janvier, la distribution du dimanche sera faite dans les communes où se trouve un bureau de poste et dans toutes les agglomérations d'au moins cent habitants. Seuls, les petits bureaux seront exceptés, pour des motifs uniquement budgétaires.

« Il semble que la question ainsi réduite à une fraction, nombreuse à la vérité du personnel des postes, ne motive pas un grand émoi ni, par suite, une vigoureuse campagne.

« C'est que l'on ne se rend pas compte de l'importance de cet événement, et si sa gravité n'apparaît pas, il importe d'autant plus d'éclairer l'opinion.

« Cette atteinte au repos dominical

dépasse le milieu professionnel qu'elle frappe directement. Pour saisir sa portée il suffit de considérer qu'elle vient en sanction d'un vœu émis le 22 novembre, par l'assemblée des présidents des Chambres de Commerce, représentant 132 Chambres. Le vœu est ainsi conçu :

L'assemblée insiste avec la plus grande énergie pour obtenir le rétablissement de la distribution postale le dimanche.

« On comprend aisément que ce n'est point pour l'avantage de recevoir des lettres de famille que le Commerce réclame son courrier le dimanche.

« Ainsi les « affaires » ne cesseraient pas de courir, ni les employés de travailler. La conquête du repos dominical, obtenue à grand-peine, serait tout entière remise en cause.

« Il est toujours dangereux de laisser touchera à un principe ; une brèche légère devient bien vite une crevasse béante. On le voit d'ici, et c'est un surcroît de motifs pour sauvegarder le repos d'une catégorie de professionnels.

« Par la brèche, d'ailleurs, ne passerait pas seulement le repos dominical. L'ensemble des lois sociales est visé ; on a choisi le point d'attaque le plus favorable, parce qu'en face de ce point on espère assembler tous les égoïsmes du public. »

L'A. C. J. F. demande à tous ses groupes de faire signer des feuilles de protestation contre toute atteinte au repos dominical.

Enfin, le Secrétariat Social de Paris a constitué un Comité d'action qui a décidé de faire distribuer des tracts, poser des affiches, d'organiser des conférences et des meetings, et signer une pétition contre les violations du repos dominical.

A ce Comité ont adhéré :

L'Action Populaire ; l'Action Sociale de la Femme ; l'Association catholique de la Jeunesse française ; la Confédération française des Travaillleurs chrétiens ; la Ligue patriotique des Françaises ; l'Union d'étude des Catholiques sociaux ; l'Union des Secrétariats sociaux.

Cette mobilisation des forces catholiques pour la défense d'une réforme sociale essentielle, est d'excellent augure. Que chacun, maintenant, dans sa sphère, fasse son devoir, et l'offensive réactionnaire sera rejetée.

Voici le texte de la publication rédigée par le Comité d'action. Nous invitons instamment tous nos amis à recopier le texte de cette pétition et de le faire signer autour d'eux ; d'envoyer la feuille 31, rue de Bellechasse.

PETITION

Considérant que le repos hebdomadaire est une nécessité sociale ;

Considérant que ce repos, pour avoir toute sa valeur, doit être collectif ;

Considérant qu'au triple point de vue familial, social et religieux, il ne saurait être fixé à un autre jour que le dimanche :

Les soussignés : (1)

Disposés à sacrifier des avantages personnels en faveur d'un progrès social ;

Protestent contre les violations de plus en plus nombreuses du repos dominical, qui ont été constatées depuis la guerre.

Demandent aux Pouvoirs publics de tenir strictement la main à l'application de la loi du 13 juillet 1906, sur le repos hebdomadaire et de procéder à un nouvel examen des dérogations trop nombreuses qui en diminuent la valeur.

Demandent que le gouvernement respecte lui-même le repos dominical en le faisant observer dans les services publics ;

Demandent que dans les décrets réglementant la durée du travail dans le commerce, le jour du repos des employés soit prévu et fixé obligatoirement au dimanche ;

Réclament le vote d'une loi édictant la fermeture, le dimanche, de tous les magasins à l'exception de ceux des commerces pourvoyant à l'alimentation de la population.

(1) Pour un ordre du jour de réunion, remplacer cette ligne par : Les citoyens réunis, salle..... au nombre de.....

Le congrès communiste de Marseille

Deux cent quarante-quatre délégués représentant 92 Fédérations communistes et 120,000 cotisants réguliers se sont réunis en Congrès à Marseille.

Le nombre des orateurs ne fut guère inférieur à celui des auditeurs. Vainement les organisateurs essayèrent-ils de limiter à un quart d'heure chaque intervention ; c'était trop demander à des communistes et à des congressistes marseillais.

Particulièrement verbeux furent les citoyens Frossard, Vaillant-Couturier, Verfeuil, Pioch, Lorient.

Ce dernier donna lecture d'une lettre du Comité exécutif de la III^e Internationale de Moscou, qui envoyait ses bénédictions à l'Assemblée, et exhortait les communistes à excommunier la C. G. T.

Le communiste Ker insista pour que la propagande fût moins verbale, plus réaliste, nourrie de chiffres et de faits.

Il n'est pas certain, cependant, que les communistes consentiront dans l'avenir plus qu'ils n'ont fait dans le passé à fournir des renseignements exacts sur les résultats du régime bolcheviste en Russie.

Les déléguées dames, notamment les citoyennes Goujon et Mayoux déplorèrent le petit nombre de femmes communistes.

Il faut, déclarèrent-elles, que chaque délégué amène, désormais, sa femme dans les Congrès : la famille a du bon.

Une déléguée bretonne proposa que les hommes restent à la maison pour garder les enfants pendant que leurs épouses iraient aux réunions du Parti. Elle n'indiqua pas si les maris devraient aussi pourvoir à l'allaitement des nouveau-nés.

— En dehors des querelles de tendance, aucune discussion sur des sujets intéressant la vie sociale ou économique du pays ne fut ébauchée dans ce congrès purement politique.

L'internationale rouge

La Vie ouvrière du 25 novembre donne, d'après le Bulletin de l'Internationale syndicale rouge n° 6, le programme d'une semaine de l'Internationale syndicale rouge ; parmi les thèmes à développer, pour les combattre, au cours des réunions qui doivent être organisées dans toutes les villes durant cette semaine, figurent les syndicats chrétiens.

UN AN D'ACTION DES CATHOLIQUES SOCIAUX. — Conférence de M. PH. DE LAS CASES, à la Semaine sociale de Toulouse.

Prix : 0 fr. 50 ; franco : 0 fr. 60.

Par 10 exemplaires....	l'unité....	0 45
25 —	0 40
50 —	0 35
100 —	0 30
250 —	0 25

Port en sus. 0 fr. 02 par exemplaire.

Franco à partir de 500 exemplaires.

En vente : aux bureaux de l'Ame Française, 31, rue de Bellechasse.

LES ACHETEURS DE
Montres, Pendules, Bijoux
ont le plus grand intérêt à consulter les
CATALOGUES ILLUSTRÉS envoyés FRANCO
PAR **F. AMIET** Ancien Directeur de l'École
Municipale d'Horlogerie -
MAISON FONDÉE EN 1794 à BESANÇON (Doubs)

Que chacun de
- NOS AMIS -
ait le droit de dire :

Je ne fume que le Nil

Coopérateurs !

Pour vos LIQUEURS, SIROPS, CAFES et THES adressez-vous à la Maison

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

VERN HES

TÉLÉPHONE : NORD 28-68

12 et 14, rue Auger, à PANTIN (Seine)

FABRICANT DE LA

Florestine des Alpes

GRANDE LIQUEUR DE FRANCE

La vie sociale

Autour des huit heures

Un lecteur nous écrit : « Je ne comprends pas votre acharnement à défendre la loi de huit heures, alors qu'elle est condamnée dans tous les pays. La France sera bientôt la seule à l'appliquer. Est-ce ainsi que vous prétendez défendre nos intérêts nationaux ? » A sa lettre, mon aimable correspondant joint trois coupures de journaux où je lis :

« En Belgique, le *Soir* annonce, dans son numéro du 24 décembre, que le ministère des Transports prépare un projet de loi tendant à modifier la journée de huit heures qui devraient s'appliquer au travail effectivement fourni, le temps des pauses et des relèves d'équipe étant compté en sus des huit heures.

Des modifications à la journée de huit heures sont également envisagées dans les mines.

Diverses solutions émanant d'associations patronales réclament une adaptation de la loi aux circonstances actuelles. »

« En Allemagne, la *Gazette de Francfort* du 23 décembre 1921 signale que le ministère des Transports du Reich prépare une loi réglementant la durée de travail dans les chemins de fer. Il institue une différence entre le temps de travail et le temps de présence ; ce dernier ne pourra dépasser 15 heures. Le projet prévoit 52 jours de repos d'au moins 32 heures exécutives ; 17 de ces jours de repos doivent coïncider avec un dimanche ou avec un jour de fête. »

« En Suisse, M. Abt a déposé le 13 octobre, au Conseil fédéral, la motion suivante :

« Le Conseil fédéral est invité, en vue de réduire le coût de la production et de permettre de nouveau l'écoulement de nos produits industriels sur les marchés étrangers, à déposer à bref délai un projet de révision des lois fédérales du 27 juin 1919 et du 6 mars 1920 sur la durée du travail dans les fabriques et dans les entreprises de transport. Ce projet fixera la journée de travail à 9 heures en général avec prolongation à 10 heures pour les industries saisonnières et pour les cas spécialement désignés par le Conseil fédéral ; ces dispositions resteront en vigueur tant que l'Etat sera obligé d'assister les chômeurs. »

Je connaissais déjà les informations que mon correspondant veut bien me communiquer pour les avoir trouvées sous une forme identique et sous le titre général « l'abolition des huit heures » dans tous les journaux qui reproduisent volontiers — et ils sont nombreux — les communiqués de l'Union des intérêts économiques.

Je tire cependant de cette lecture des conclusions un peu différentes de celles que ces communiqués impartiaux et documentaires voudraient nous suggérer.

Ces conclusions sont les suivantes :

1° Nulle part la loi des huit heures n'est « abolie ». On ne fait encore état que de projets. En France, nous ne sommes pas moins riches en propositions : MM. Meslier, Farges, Victor Constant, Isaac nous en ont largement gratifiés ;

2° Les projets, sauf le suisse, tendent uniquement à substituer aux huit heures de présence les huit heures de travail, et cela uniquement dans les chemins de fer.

Sur ce point, on pourrait facilement s'entendre. Augmenter la durée de pré-

sence dans les petites gares où le travail effectif est à peine de quelques heures par jour n'a rien de déraisonnable, au contraire. Mais cela ne constitue pas une abolition des huit heures ;

3° Quand les industriels réclament en France le retour aux longues journées, c'est, disent-ils, dans un intérêt national et pour permettre à la France de concurrencer ses rivaux allemands ou anglais.

Les projets que l'on signale à l'étranger prouvent que si l'une des grandes nations industrielles renonçait aux huit heures, son exemple serait immédiatement suivi par toutes les autres nations : les pays qui, comme l'Allemagne, regorgent de commandes, alors que nous sortons à peine d'une longue crise de chômage, tireraient fatalement plus de profit que nous d'une augmentation de la durée du travail.

La « réforme », loin d'atténuer pour nous les effets de la concurrence, les aggraverait au contraire.

Je n'ignore pas qu'une grande partie de l'opinion française est à ce point montée contre les huit heures, que ces quelques considérations risquent de paraître paradoxales, voire scandaleuses.

Je les livre cependant aux réflexions des esprits de bonne foi qui ne se contentent pas de lire les informations « documentaires » que publie la presse, mais qui cherchent encore à apprécier les faits par eux-mêmes.

PHILIPPE DE LAS CASES.

A la recherche d'une morale

L'Atelier, organe des cégétistes majoritaires, vient de publier une série d'articles de M. Dubreuil, qui constituent le réquisitoire le plus pénétrant contre le syndicalisme tel que l'ont conçu depuis quinze ans les dirigeants de la C. G. T.

Le collaborateur de M. Jouhaux, commentant l'attitude des extrémistes qui sont en train de constituer une confédération plus révolutionnaire — tout au moins en paroles — que celle de la rue Lafayette, déplore l'absence de toute base morale à l'action de ses camarades.

Il proclame la nécessité d'établir tout à la fois une morale sociale par l'organisation des rapports de justice entre tous les éléments qui participent à cette activité que représente le travail, et une morale individuelle par le perfectionnement intérieur qui doit résulter de l'amour du travail.

« Une morale sociale, une morale individuelle, le perfectionnement intérieur, rien que par l'amour du travail ? Le moyen indiqué, déclare très justement la « Voix professionnelle » de l'Isère, n'est pas suffisant. Et c'est le cas de rappeler avec Brunetière que toute question sociale est une question morale, toute question morale une question religieuse. »

Souhaitons cependant que le camarade Dubreuil parvienne à constituer une morale basée sur l'amour du travail.

On conçoit assez aisément que la vue d'énergumènes comme Lorient ou Mayoux inspire aux syndicalistes sérieux un grand dégoût d'une action inspirée par le seul dogme de la violence.

Dubreuil et ses corédacteurs de l'Atelier tentent un effort salutaire.

Ils sont néanmoins bien en retard sur les 140.000 syndiqués de la Confédération française des Travailleurs chrétiens qui ont résolu, dès le premier jour, le problème dont se préoccupe M. Dubreuil.

Le mouvement syndical chrétien

A la vague de réaction sociale qui déferle, les syndicats chrétiens s'opposent de toute leur énergie. Ils luttent pour le maintien des huit heures et du Repos Dominical, contre la baisse injustifiée ou trop rapide des salaires.

Pour les huit heures

Le Syndicat des Métaux de Grandvillars (Haut-Rhin) a voté l'ordre du jour suivant : « Le syndicat des métaux et parties similaires de Grandvillars réuni en assemblée générale le mardi 6 décembre, émet le vœu qu'en présence des attaques dirigées contre la loi de huit heures :

1° Les parlementaires ne cèdent pas à ces attaques ;

2° Qu'ils n'admettent pas de nouvelle dérogation qui supprimerait pratiquement la loi.

Un gouvernement démocratique se doit à lui-même d'assurer aux travailleurs des conditions de travail leur procurant, avec les besoins de l'existence, assez de temps libre pour parfaire leur formation morale et intellectuelle, et rendre leur participation à l'organisation sociale et économique plus effective. A ce sujet, afin d'utiliser les loisirs de la jeunesse, le syndicat des métaux invite les parlementaires à agir auprès des pouvoirs publics, pour qu'ils organisent, facilitent la création de cours pour le développement de la valeur professionnelle, concourant ainsi à favoriser un maximum de production dans un minimum de temps.

Tout en reconnaissant le danger de la concurrence étrangère, le syndicat des métaux regrette pour le bon renom du pays dans le monde, que la France à la S. D. N. fasse figure de réaction sociale. Il émet le vœu qu'au contraire elle reprenne sa place à la tête de tous les progrès, elle agisse pour amener les nations à l'application stricte de la convention internationale concernant les huit heures.

Le fait d'accepter la lutte économique, par une course internationale pour de plus longues journées de travail, ne pourrait que rendre plus précaire la situation des travailleurs manuels dans le monde, en aggravant les crises de chômage qui séviraient à l'état endémique.

La solution ne peut être qu'en une entente internationale.

Le syndicat des métaux invite et compte sur ses représentants au Parlement pour faire obstacle à tous les projets de sabotage de la loi de huit heures.

Pour le Syndicat :

Le secrétaire : JOSEPH HAINIGUE,
Tourneur sur métaux.

Cet ordre du jour a été transmis aux parlementaires de la région. M. Gaston Japy, sénateur du Doubs, qui a pris au Sénat une attitude agressive contre la loi de huit heures, a répondu au syndicat « qu'il n'était pas en principe hostile aux huit heures puisque, depuis trente ans, il les applique pour certaines catégories d'ouvriers travaillant devant le feu dans ses usines. » Mais, ce qu'il combat, ajoute-t-il, c'est l'application abusive des huit heures.

Ce qu'il veut, c'est huit heures effectives. « Sur ce point, déclare le syndicat, nous sommes d'accord avec lui. Mais si les ouvriers ne remplissent pas leurs huit heures effectives, est-ce la loi qu'il faut incriminer ou bien l'organisation défectueuse de la discipline dans l'usine. »

M. Japy termine sa réponse au syndicat en affirmant « qu'il n'est pas un adversaire du principe des huit heures et de son application dans la mesure où les intérêts du pays seront sauvegardés ». Le syndicat enregistre avec satisfaction cette déclaration, d'autant que l'honorable sénateur du Doubs, entraîné par son éloquence, avait traité au Sénat la loi de huit heures de « loi de mastroquet », ce qui ne paraissait pas témoigner chez lui d'une grande estime pour cette loi dont il veut bien déclarer aujourd'hui qu'il accepte le principe.

La démarche du syndicat de Grandvillars n'aura pas été inutile.

Pour le repos dominical

L'Union régionale du Nord a voté l'ordre du jour suivant :

Le Conseil de l'Union régionale des Syndicats Professionnels du Nord (C. F. T. C.), réuni en Assemblée trimestrielle, le dimanche 18 décembre 1921, 20, rue Saint-Sauveur, à Lille :

« Après avoir pris connaissance de la décision du Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et Télégraphes, de rétablir à partir du 16 janvier prochain la distribution postale du dimanche ;

« S'élève contre cette décision regrettable de nature à léser les légitimes intérêts mo-

raux et matériels des intéressés : Postiers, Employés, etc., et contre la façon subreptice employée pour opérer ce rétablissement ;

« Décide de faire appel de cette décision auprès de l'opinion publique, des parlementaires, des pouvoirs publics et de toutes les autorités sociales et morales afin d'empêcher l'application de cette mesure de régression sociale ;

« S'engage à appuyer toute campagne ayant pour but d'assurer le plein respect du repos dominical ;

« Et décide de communiquer le présent ordre du jour à toute la Presse régionale ».

Pour le Conseil de l'Union Régionale du Nord et par ordre.

Le Secrétaire Général :
CHARLEMAGNE BROUTIN.

L'Union Syndicale des Employés de la région de Lille a publié dans la *Croix du Nord* du 27 décembre, un ordre du jour dans le même sens. Le 31 décembre le *Télégramme* insérait également une éloquentة protestation de M. L. Plouviot, secrétaire de la Fédération postale du Nord.

Tous les groupements professionnels ne peuvent d'ailleurs qu'être d'accord pour s'élever contre la malfaisante mesure prise par le gouvernement à l'égard des Postiers et qui frappe par contre-coup de nombreuses professions.

ACTIONS LOCALES

Grève dans les houillères de Lorraine

Le *Syndicaliste indépendant* du 31 décembre 1921 contient sur la grève que les cégétistes ont tenté de déclencher dans les Houillères de Lorraine, des renseignements, qui permettent de saisir une fois de plus sur le vif l'étrange attitude des dictateurs du prolétariat.

« Ce fut pour tous une surprise complète lorsque, le mardi 22 novembre, le président du Syndicat socialiste lança l'ordre de grève pour le lendemain matin, dans toutes les mines houillères lorraines ; surprise d'autant plus grande que les chefs du syndicat des mineurs Kirsch et Liebrich avaient déclaré eux-mêmes maintes fois qu'une grève à laquelle les seules mines lorraines participeraient serait vouée à un échec certain. »

Placé en face du fait accompli, le Syndicat indépendant des mineurs convoqua les délégués de ses groupes locaux.

« Après six heures de discussion, on procéda le 27 novembre, au vote qui donna 99 mandats contre la participation à la grève, 23 pour et 9 abstentions.

La résolution suivante fut adoptée : La Conférence régionale du Syndicat indépendant des ouvriers mineurs après avoir examiné la situation reconnaît... que la situation actuelle en ce qui concerne les rapports entre patrons et ouvriers justifierait pleinement une grève menée d'après les règles dictées par un syndicalisme sérieux et consciencieux... Elle considère pourtant la façon dont fut décrétée la grève présente comme contraire à tous les principes d'un syndicalisme probe ; l'ordre de grève a été lancé par certains meneurs sans consultation préalable des ouvriers, sans même les prévenir d'avance. »

En conséquence, le Syndicat indépendant, refusait de prendre part à la grève ; d'ailleurs, la manière autoritaire et brutale dont avaient fait preuve les meneurs socialistes avait été si maladroite que, dès le 28, devant le peu de succès qu'avait eu le mot d'ordre lancé par eux, il fallut reprendre le travail.

Une fois de plus, le Syndicat indépendant a montré qu'il était capable de juger de l'opportunité d'un mouvement, d'éviter les fausses manœuvres, et de poursuivre son chemin, sans se laisser influencer par les meneurs ou les grossières calomnies de ses adversaires.

Dans le Nord

Des accords sont intervenus assez facilement dans diverses professions sur le taux des salaires.

Le personnel des tissages de Lille obtient une augmentation de 0,15, 0,10 et 0,05 avec rappel ; celui des filatures obtient 8 0/0 à l'exception des fileurs (4 0/0).

Les ouvriers du gaz obtiennent 0,10 et ceux de l'imprimerie ont satisfaction.

A Halluin, les bobineuses de la maison Sion étaient menacées d'une diminution de salaires. A la suite de nombreuses démarches de M. Honte, secrétaire du Syndicat libre, les prix sont maintenus.

REUNION INTERNATIONALE

Le Bureau de l'Internationale des Syndicats chrétiens s'est réuni à Paris, le 4 et 5

Cerretti, nonce du Pape près le gouvernement français, le dimanche après-midi.

A cette réunion, comme à toutes celles auxquelles nous avons l'honneur d'assister, nous y trouvons tout le Bureau confédéral avec son président Zirnheld, puis bon nombre de délégués des Unions régionales, départementales ou locales, tels que ceux de l'Alsace-Lorraine, Lyon, Bordeaux, Lille, Arras, Nantes, Fougères et bien d'autres venus de tous les coins de la France.

Dès l'ouverture de la 1^{re} séance, Zirnheld, président de la C. F. T. C., adresse ses vœux de nouvel an à tous les présents, les priant de les transmettre à toutes les organisations de la Confédération, puis on passe à l'ordre du jour de la réunion de janvier.

Malheureusement la place nous manque pour donner en détail les questions importantes étudiées et discutées dans les trois séances qui eurent lieu, nous nous contenterons de les mentionner au passage, nous proposant d'y revenir plus tard.

Tout d'abord c'est Tessier, secrétaire général de la C. F. T. C. qui nous fait un rapport succinct sur la situation du mouvement syndical chrétien en France, puis nous parle de la session au Conseil supérieur du Travail et de la Commission permanente à laquelle il appartient, qui étudie le projet de loi des assurances sociales.

Ensuite chaque délégué présent à la réunion rend compte de la situation de son Union. De ce compte rendu de chacun, il ressort un effort général qui fait espérer pour l'avenir du Syndicalisme chrétien.

Au sujet de la dernière réunion du Bureau international tenu à Paris au début de janvier dernier, Zirnheld soumet les projets d'un programme économique mondial qui devra être discuté au prochain Comité national après avoir été étudié dans les différentes Unions.

On parle ensuite de la date du prochain Congrès national, qui se tiendra encore cette année à Paris les 4 et 5 juin prochain et sera précédé le 3 d'une journée des fédérations de métiers.

Les principales questions qui seront présentées à ce Congrès, sont : Du rôle des présidents ou secrétaires généraux des Unions régionales ou départementales à l'égard des syndicats (rapport qui sera présenté par Guérin, secrétaire général de l'Union régionale du Sud-Est).

Rapport sur les revendications professionnelles, telles que la loi de 8 heures, le repos dominical, assurances sociales, sursalaires.

Coopérative sous toutes ses formes. Chômage et orientation professionnelle. Administration syndicale.

Le dimanche, à la réunion du matin, est venue la question de la Caisse de résistance, question si importante en ces temps de grève et de chômage, aussi après échange de vue entre le délégué d'Alsace-Lorraine, les délégués du Nord et de membres de la C. F. T. C., la question a été renvoyée à la prochaine réunion du Comité national, pour plus amples renseignements et avis des Unions.

A midi avait lieu le déjeuner pendant lequel a régné la plus franche camaraderie ; c'est là en effet que l'on cause de tout ce qui intéresse, et qu'ont lieu les échanges de vue si utiles parfois.

A 14 heures, reprise du travail sur la question de la loi de 8 heures qui devra revenir au prochain Comité national ; et enfin la question du repos dominical, recommandant à chaque Union de s'unir aux organisations catholiques, telle que la Jeunesse catholique, pour protester contre la

tendance que l'on a de vouloir faire reprendre le travail du dimanche.

Enfin cette session s'est terminée par une visite à Mgr Cerretti, lequel après quelques mots d'encouragement de continuer l'œuvre syndicale entreprise, nous a donné sa bénédiction pour nous, nos familles et la prospérité de nos Œuvres syndicales.

G. PRESSENSE,
Délégué au Comité National.

CONFÉRENCE

du Samedi 4 février 1922

aux Hommes du Patronage de La Montagne

Le samedi 4 février, à 20 heures, M. Pressensé, président de l'Union Départementale des Syndicats de Travailleurs chrétiens de la Loire-Inférieure, sur invitation de M. l'abbé Audrain, vicaire et directeur du patronage de la Montagne, donnait une conférence aux hommes du dit patronage.

180 hommes environ assistaient à la conférence, qui était rehaussée par la présence du nouveau pasteur de la Montagne, M. l'abbé Lelièvre, ancien vicaire de Sainte-Croix de Nantes.

Après la présentation du conférencier par M. l'abbé Audrain, le président l'U. D. remercie M. le Curé, M. le Vicaire de leur invitation et de leur bon accueil, ainsi que tous les hommes venus si nombreux, puis entrant dans le sujet de la conférence, nous parle du Syndicalisme chrétien basé sur l'Encyclique de Léon XIII « Rerum Novarum », de sa nécessité, de ses avantages, de son organisation.

Tous les auditeurs, anciens et jeunes, écoutèrent et suivirent avec beaucoup d'attention cette conférence qui se termina par quelques vues cinématographiques du pays.

Espérons que la bonne parole semée portera ses fruits et que bientôt nous aurons le plaisir d'annoncer la fondation d'un nouveau syndicat, d'enregistrer son adhésion à l'Union Départementale et par là d'augmenter la grande famille syndicale catholique, qui s'appelle la Confédération française des Travailleurs chrétiens.

En attendant cette bonne nouvelle, le président de l'U. D. est heureux de pouvoir remercier ici, tout d'abord M. le Curé, de l'accueil si sympathique dont il l'a entouré pendant son trop court séjour à la Montagne, puis M. l'abbé Audrain, vicaire et directeur du patronage, qu'il dirige avec tant d'autorité et de dévouement, de son aimable invitation et de l'intérêt qu'il porte à nos Œuvres syndicales catholiques.

G. PRESSENSE.

Union Départementale

Le Conseil de l'U. D. est heureux de pouvoir annoncer à ses fidèles lecteurs et lectrices que le compte rendu et les rapports très complets du Congrès régional des 12 et 13 novembre dernier vont être donnés à l'impression, incessamment, et que le prochain numéro du « Messager Syndical » indiquera la date à partir de laquelle on pourra se les procurer.

MARIAGE

Au mois de janvier eut lieu, à Saint-Clement, le mariage de Mlle Couet, fondatrice de la Section Sainte-Anne, avec M. Rouinsart. Nous offrons, au nom du Syndicat, nos vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Section des Dames

CONVOICATIONS

Dimanche 12 mars, à 8 h. $\frac{3}{4}$, 18, rue Talensac, Cercle d'études.

Sujet : Le Secours mutuel.

Même jour, à 10 heures, réunion des propagandistes.

Dimanche 26 mars, à 10 heures, réunion du Bureau.

VIE SYNDICALE

Notre Syndicat a trouvé sur sa route de belles amitiés, de ces sympathies vraies qui sont un encouragement à l'effort, un stimulant dans la difficulté, qui font les joies plus vives, meilleures.

L'une d'elles me disait, il y a quelques jours : « Eh bien, êtes-vous contentes, vous les ouvrières de la première heure ; sentez-vous que vos réunions, vos actions combinées arrivent à des réalisations, approchent de ce but si beau qu'est celui du Syndicat, donner aux membres de votre grande famille travailleuse un appui moral et le plus possible d'aide matérielle ? Et avez-vous surtout cette reconfortante impression de vous sentir comprise de ces sœurs dans le travail qui vous sont si chères ? »

Et alors j'ai pu faire cette réponse que je vous demande de lire toutes, chères syndiquées, souhaitant qu'elle vous mette au cœur cette joie qui était dans le mien en la faisant.

La marche de notre Syndicat est si excellente qu'elle dépasse ce que nous avions désiré. La progression des membres est continue, je dirai presque régulière, elle donne une impression de durée tant nos adhérentes viennent à nous sincèrement désireuses d'être des nôtres ; on ne sent pas la sollicitation, la pression ; elles viennent parce qu'elles ont un vrai désir d'entrer chez nous. Il y a toujours quelques partantes parce que dans un groupement de jeunes la vie a des tournants, mais on ne peut pas voir les vides, les places sont si vite comblées.

Et elles ont bien l'esprit syndical, elles comprennent la nécessité de nos grandes réunions syndicales, trois ou quatre dans l'année, puisqu'elles y répondent en majorité ; elles savent la nécessité de la cotisation, minime sans doute pour chacune, mais force par la quantité ; nous avons dû par l'arbitraire, si je puis ainsi dire, l'élever un peu cette année. « Jamais, disait la trésorière, l'autre jour, elles n'ont été si promptement payées ». Quel réconfort !

Quant à la marche générale, les réunions sont établies régulièrement et l'ordre n'en doit pas être troublé : mensuelles pour le Bureau, pour le Cercle d'études, pour les propagandistes ; trimestrielles pour les réunions générales. Les Sections s'organisent. Les Commissions marchent toutes et certaines si bien, tels : le Placement, les Cours professionnels, la Commission d'études, le journal, la bibliothèque, les fêtes. Oh celle-là !... Et mon interlocutrice a dans les yeux une lueur de malice... Mais la riposte me vient... Mon Dieu, Madame, au Syndicat, elle a fait ses preuves « d'utilité », cette Commission des Fêtes ; elle pourrait dire fièrement : « Sans moi, que de fois vous auriez été dans l'embarras, car, menée supérieurement, elle réalise ce double résultat : Etre une joie et une merveilleuse ressource ».

Quelles bonnes vacances lui doivent nos syndiquées, de quels bons livres elle a permis d'enrichir la bibliothèque. Si toutes les heureuses qui ont eu par elle de charmantes vacances, si toutes les habitues de la bibliothèque et elles sont légion, pouvaient nous dire leur plaisir, quel joli concert de louanges ce serait... pour la Commission des Fêtes !

Voilà en partie ce que nous réalisons ; souhaitez-nous de réaliser encore tout ce que nous pensons, ce sont de si bonnes choses. Et surtout ne nous croyez ni lasse, ni agitées.

Nous souvenant d'une admirable phrase de Psichari, nous dirons après lui : « Mais quoi, mon Dieu, est-ce donc si simple de s'aimer, de s'aider ! »

La Secrétaire,
M. S.

CERCLE D'ÉTUDES

du Dimanche 12 février

On n'a pas oublié, à Nantes, les remarquables conférences du P. Coulet, sur l'intérêt que porte l'Eglise au travail.

A notre Cercle mensuel, ce sujet fut repris. — Il est si important et, pouvons-nous ajouter, si reconfortant. — N'est-ce pas, en effet, pour tout travailleur, une impression bienfaisante, un sentiment de confiance que d'étudier cette sollicitude de l'Eglise, la plus grande puissance morale, s'exerçant au long des siècles sans jamais se relâcher dans l'intérêt porté.

A l'étude bien traitée fut ajouté, de vive voix, un commentaire précis du compétent directeur du Cercle.

Copie intégrale de l'un et de l'autre sont déposées à la Permanence, à la disposition de celles qui les désireraient.

Syndicat de l'Aiguille

(SECTION SAINTE-ANNE)

COMPTE-RENDU

de la Réunion du 29 janvier 1922

C'est sous un aspect tout particulier, que notre réunion du 29 janvier se déroula : nous avions à offrir nos vœux et nos félicitations à notre directeur, qui venait d'être nommé chanoine, par Monseigneur. Chaque Section avait préparé une surprise ; aussi nous attendions avec émotion le lever du rideau.

La Section Sainte-Anne commença par une charmante saynète, dont plusieurs jeunes filles, dans un dialogue très bien improvisé, nous démontrèrent la valeur et le mérite qu'exige l'honneur d'être reçu chanoine ; puis se tournant vers l'ainée, elles la prièrent d'adresser, au nom de toutes, les félicitations et les vœux que nous formions, afin de garder le plus longtemps possible notre cher dévoué directeur.

Vient ensuite M. Pressensé, nouveau président de l'Union départementale, qui, dans un discours très éloquent, offrit au nom des membres du Bureau, ses félicitations et ses vœux, désirant pour notre vénéré directeur, un long apostolat, comptant sur son appui et ses conseils pour les temps difficiles que nous pourrions avoir à traverser.

Puis ce fut, pour terminer, la Section Sainte-Marie qui possédant des jeunes artistes ayant des voix superbes, nous exécutèrent un conflit divin où la Reconnaissance montra à la Charité qu'aujourd'hui tous les cœurs battaient à l'unisson avec elles pour remercier la grande bonté de notre bien-aimé chanoine.

Alors avec quel accent ému, notre cher directeur prit la parole, tout surpris de tant de délicatesse à son égard, et après avoir remercié les personnes qui s'étaient occupées d'organiser cette charmante fête de famille, il nous assura de son zèle et de son dévouement pour notre Œuvre qui lui est chère.

Nous nous sommes séparées, le cœur rempli d'une joie intime, remerciant Dieu de nous avoir donné un pasteur plein de zèle, dévoué pour sa cause, et très digne de l'honneur qui venait de lui être décerné.

La Secrétaire.

NECROLOGIE

En décembre dernier, le patronage de la Section Sainte-Anne avait le regret de perdre une jeune apprentie, Mlle Périnel. Nous offrons à ses parents nos plus sincères condoléances.

Le lundi 6 février, nous avions la douleur de perdre une de nos plus anciennes conseillères, en la personne de Mme Fouchard, qui dès les premières heures de notre Syndicat, fut toujours d'un grand dévouement et d'un zèle infatigable.

Nous offrons à sa sœur, ainsi qu'à ses enfants, nos plus sincères condoléances, avec l'assurance des prières que nous recommandons à nos chères syndiquées.

Nous venons encore d'apprendre un nouveau décès, Mlle Nicolon, décédée le 13 février, en sa demeure, 12, rue de Bel-Air.

Nous prions la Section Sainte-Anne de prier Dieu pour elle.

Le Gérant : E. FARGIER.

NANTES. — Imprimerie DUPAS et C^{ie},
57, rue Saint-Clement.

Maison **LEGLAS=MAURICE** **LEGLAS-MAURICE & JAMIN**

Téléph. 4.81 — 9 & 11, Rue de Briord, NANTES — Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE — MEUBLES A BON MARCHÉ — RIDEAUX — LITERIE — TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits — Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

VISITEZ A NANTES LES GRANDS MAGASINS

DECRÉ FRÈRES

Les PLUS IMPORTANTS et le MEILLEUR MARCHÉ de TOUS les MAGASINS